



## Respectez les règles de distanciation physique au plan d'eau !

Le virus circule toujours et nous ne sommes pas à l'abri de sa propagation dans notre village, en particulier au plan d'eau. Il y a, en effet, beaucoup de monde les week-end, preuve en est le nombre de voitures sur les parkings.

Ils sont régulièrement pleins et nous déplorons les stationnements abusifs en bord de la route des Verneys . Ils empêchent les tracteurs et les pompiers d'accéder au hameau. Il a fallu d'urgence ouvrir le champ (merci aux propriétaires) entre la rue de la Vie Close et l'impasse du plan d'eau pour stationner le trop plein de véhicules.

En conséquence, nous devons rappeler les gestes barrières indispensables :

- Lors de tout déplacement, le port du masque est obligatoire, entre le parking et la plage, pour aller aux toilettes, aux douches et pour aller au bar-restaurant.
- Sur la plage, il faut respecter les règles de distanciation physiques . Si vous êtes en groupe il faudrait ne pas être plus de 10 personnes pour limiter un maximum la possible propagation du virus. Si vous voyez d'autres groupes se former autour de vous, il faut essayer de s'en éloigner à 1 mètre 50 ou bien 2 mètres.
- Au bar ou au restaurant, assis à une table, le masque n'est pas obligatoire mais le devient dès que vous devez vous déplacer dans l'établissement

**Protégez-vous et protégez les autres**